

Sujet : [INTERNET] DELIBERATION FONTGOMBAULT

De : "Mairie de Fontgombault" <fontgombault-mairie@orange.fr>

Date : 30/11/2018 14:03

Pour : <pref-be-ep-eolienpouignystpierre@indre.gouv.fr>

Ci-joint délibération de la Commune de FONTGOMBAULT

Mairie de Fontgombault

36 rue de l'Abbaye

36220 FONTGOMBAULT

Tél. : 02 54 37 10 45 / Fax : 02 54 37 02 35

Mairie ouverte au public tous les jours de 13 h 30 à 17 h 30

— Pièces jointes : —

Scan18113015030.pdf

30 octets

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FONTGOMBAULT-Indre-

Nombre de Conseillers : 11

En exercice : 1

Présents : 9

Votants : 10

L'an deux mil dix huit, le vingt huit novembre à 20 H,

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de MR CONFOLANT Philippe, Maire,

Date de la convocation : 21/11/2018

Présents : MR BLOUERE Raphaël-Marie. MR CONFOLANT Philippe. MR de CACQUERAY Didier. MR TRUPTIN Bruno. MR BILLARD Daniel. MME BOSSU Marie. MME BOUSSIN Annick. MR De FARALS Louis. MR SCHERRER Antoine

Absents avec pouvoirs : MMR RENAUD-BOISSEL Eliane (pouvoir à MR SCHERRER)

Absents excusés : MR DELAGE Gérard .

Secrétaire de séance : MR BILLARD Daniel

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que, dans le cadre de l'article R512-20 du Code de l'Environnement, le Conseil municipal peut émettre un avis concernant l'autorisation unique en vue d'exploiter le parc éolien de la SAS Ferme Éolienne de Pouligny-Saint-Pierre sur la commune de Pouligny-Saint-Pierre.

Vu la délibération du Parc Régional de la Brenne donnant un avis défavorable sur les deux projets de ZDE Sauzelles-Pouligny et Chazelet, Sacierges-Saint-Martin et Saint Civran,

Vu la délibération de la Commune du 05/07/2012 s'opposant à toute implantation d'éoliennes dans le Parc Naturel Régional de la Brenne protégeant également les abords de la vallée de la Creuse,

Vu l'avis défavorable de la Communauté de Communes Brenne -Val e Creuse lors de l'assemblée du Conseil Communautaire du 15/11/18.

Vu le rapport médical de l'Académie de Médecine du 9 mai 2017 concernant les nuisances sanitaires,

Considérant la qualité exceptionnelle de l'environnement naturel et patrimonial des sites paysagers comme la Vallée de la Creuse, d'un patrimoine historique remarquable, comme l'abbatiale de Fontgombault ou le site éponyme des Roches,

Considérant l'appartenance de la commune de Fontgombault et des communes avoisinantes au PNR de Brenne et sa proximité avec les sites Natura 2000 relevant des directives « Habitats » et « Oiseaux »,

Considérant l'intérêt de la commune à préserver un environnement rural non dénaturé par des emprises industrielles incompatibles avec ses potentialités touristiques,

Considérant la nécessité de conserver aux habitants de la commune une qualité de vie et un cadre de vie auxquels ils sont légitimement attachés et de les protéger des nuisances visuelles, sanitaires, sonores et lumineuses d'un parc éolien situé à leurs portes.

Monsieur le Maire demande de passer aux votes, avec la possibilité de voter par bulletin secret, le conseil municipal considère à l'unanimité que ce vote se fera à main levée.


Question posée : Quel avis favorable ou défavorable émettez vous pour un projet de parc éolien sur la Commune de Pouligny Saint Pierre

Résultats : 0 Avis favorables, 9 Avis défavorables, 1 abstention.

Le Conseil municipal réaffirme donc son refus de toute implantation de parc éolien sur le territoire de la commune de Pouligny-Saint-Pierre et plus généralement, dans tout le Parc Naturel Régional de la Brenne.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que-dessus.

Pour extrait conforme




Le Maire, P. CONFOLANT